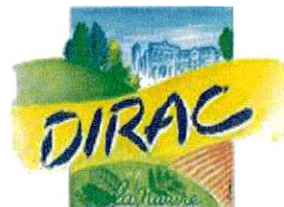


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20211215-D202186-DE
Reçu le 20/12/2021
Publié le 20/12/2021

délibération :
D_2021_8_6

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 09 Décembre 2021

Présents : 12

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 15

**Objet : Mise à jour du tableau
de classement de la voirie
communale**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur BOSSARD Jean Paul a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie
Monsieur GOUYGOU Dominique a donné pouvoir à Monsieur GRENIER Patrick

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur MORA Vincent, Madame CORBIN Manitraritiana

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur SARRAT Rémi, Monsieur GOUYGOU Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Vu le Code de la Voirie routière et notamment son article L.141-3 qui précise que le classement ou le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021 demandant la mise à jour du tableau de classement des voies communales ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2017 et identifiant 24 867 ml (mètre linéaire) de voiries communales ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de classement des voies communales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des voies communales (tel qu'annexé à la présente délibération) ;

APPROUVE le nouveau linéaire des voies communales s'établissant à **32 627 ml** ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le tableau sus désigné et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/12/2021, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 20/12/2021

